

Délibération n°36/11062024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL

EXCUSES : J.-C. MICHAUD (pouvoir donné à F. DIAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Gisèle LAYDEVANT

Convocation du 06 mai 2024

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Mme le Maire rappelle que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les besoins de la collectivité liés au recrutement d'un directeur général des services ou d'un secrétaire général,

Considérant qu'à ce jour, un poste d'attaché territorial principal est créé par délibération n°60/201222 du 20 décembre 2022,

Considérant qu'il convient d'anticiper afin de ne pas ralentir le recrutement à venir,

Mme le Maire propose à compter du 11 juin 2024, date de la présente délibération :

- La création d'un poste d'attaché territorial (filière administrative) à temps complet
- La création d'un poste de rédacteur territorial (filière administrative) à temps complet

- La création d'un poste de rédacteur territorial principal (catégorie administrative) à temps complet
- La création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (filiale administrative) à temps complet

Mme le Maire précise que les suppressions de quatre des cinq postes non pourvus interviendra après le recrutement du futur directeur général des services ou secrétaire général.

Sur le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations de postes d'attaché territorial, de rédacteur territorial, de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 11 juin 2024**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD
- Contre :
- Abstentions :